



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B455

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Attribution d'une subvention à l'association GERES pour son projet de pérennisation de l'opération de compostage partagé dans le centre ancien de Meyrargues

Le 24 septembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase de Rognes, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 18 septembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaucueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence donne pouvoir à GALLESE Alexandre – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(e)s :

CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

06_3_06

BUREAU DU 24 SEPTEMBRE 2015

Rapporteur : Philippe de SAINTDO

Politique publique : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets

Thématique : Collecte et traitement des déchets

Objet : Attribution d'une subvention à l'association GERES pour son projet de pérennisation de l'opération de compostage partagé dans le centre ancien de Meyrargues
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le GERES souhaite pérenniser le dispositif de compostage partagé dans le centre ancien de Meyrargues. Le projet porte sur la consolidation :

- technique de la démarche de compostage collectif,
- administrative et juridique.

L'association sollicite auprès de la Communauté du Pays d'Aix une subvention d'un montant de 8 086 € pour l'année 2015 pour la mise en œuvre de cette action dont le montant total est de 10 107 €.

Ce projet s'inscrit dans le cadre des actions du Programme local de prévention des déchets de la Communauté du Pays d'Aix.

Exposé des motifs :

1 – BILAN DU PROJET 2014

Le GERES (Groupe Energies Renouvelables Environnement et Solidarités) a lancé une opération de compostage de proximité à Meyrargues en 2013. Cela consistait pour 26 foyers à venir déposer leurs déchets de cuisine dans des composteurs installés dans le centre ancien du village. Des référents ont été désignés parmi ceux-ci. Parallèlement, trois foyers testaient la technique du lombricompostage individuel.

En 2014, l'association a conduit plusieurs actions :

- L'accompagnement des familles dans la pratique du compostage et du lombricompostage.
- Une campagne de pesée a permis de montrer que chaque famille apportait 54 Kg/habitant /an de biodéchets sur l'aire de compostage soit l'équivalent de 2,6 tonnes par an.
- Un partage d'expérience a été réalisé avec d'autres référents compostage du Pays d'Aix afin d'échanger sur les bonnes pratiques en matière de compostage collectif.
- L'association a également réalisé un roman photo sur les astuces et les bonnes pratiques du compostage et une vidéo présentant l'opération.

Toutes ces actions ont été conduites en étroite relation avec la commune de Meyrargues.

2 – DESCRIPTION DU PROJET 2015

Le GERES prévoit de réaliser :

- le suivi technique du projet :
 - supervision du fonctionnement courant
 - assistance au stockage et à la livraison du broyat et à la récupération du compost
 - maintien de la dynamique de l'opération auprès des participants
- la consolidation administrative et juridique : conventionnement, formalisation du collectif d'habitants afin de péreniser le projet.

L'association propose de travailler à nouveau avec l'auto-entreprise Peppermint comme "Maître composteur". Celle-ci a assuré l'accompagnement technique depuis le démarrage du projet.

2 - 1 - Suivi technique

En lien avec les référents du site, le maître composteur accompagnera techniquement les foyers participant au dispositif :

- Présence lors des temps collectifs de retournement-récolte du compost, soit tous les 2 mois 1/2.
- Conseils téléphoniques pour répondre aux questions techniques des référents de site et organiser des visites en cas de besoin.

Les référents de site continueront de se charger de :

- la communication en amont (affiche, mails d'invitation, relais avec la responsable communication de la mairie...),
- les compte-rendus des temps collectifs,
- le remplissage de l'outil de suivi technique,
- les ajustements sur le process de compostage ou le déroulement de l'opération,
- l'animation lors des temps collectifs de récolte du compost.

Le maître composteur pourra les assister en cas de besoin sur toutes ces tâches, soit lors de ses visites, soit à la demande par téléphone ou sur site. Le nombre de visites maximum est de trois, en groupant les visites et les temps collectifs.

Référent du site		Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Durée en heures
Environ 1 fois par semaine	Visite de vérification (lors des apports de biodéchets)	3	3	3	3	
Tous les 2 mois 1/2	Récolte du compost		1		1	
1 fois par an	Stand sur le compostage	1				
Maître composteur						
Tous les 2 mois 1/2	2 temps collectif de récolte du compost (5 heures)		1		1	10
A la demande	2 visites d'urgence - ajustement (2 heures)	2				2

Relais d'information

Le maître composteur aura en charge de transmettre au GERES les outils de suivi et de le prévenir de tous dysfonctionnements et ajustements. Il sera en lien avec la mairie pour l'informer et faire le suivi de la bonne réalisation :

- des travaux d'entretien du site à réaliser (propreté, réparation),
- de la fourniture de matières structurantes et de la récupération du compost.

Fourniture de broyat et reprise

L'association propose d'accompagner :

- Le fonctionnement global du dispositif.
- De trouver des solutions de broyage et stockage des déchets verts municipaux pouvant servir au compostage en lien avec la commune.
- La récupération et l'utilisation du compost dans les espaces verts municipaux.

Entretien et relance de la dynamique

Afin de maintenir la dynamique locale, il est important de prévoir quelques actions auprès des référents de site et des participants à l'opération. Ces animations seront organisées en lien avec les actions de la mairie concernant le Plan de gestion différencié des espaces verts, notamment pour la création de jardinières collectives ou d'un petit jardin collectif.

Animations locales

Au vu de la faible présence lors des temps collectifs des autres habitants impliqués dans l'opération de compostage, les référents prévoient de faire des animations sur le site. Ces animations seront aussi l'occasion de mobiliser les foyers résidant sur la Place Victor Hugo et de communiquer sur l'opération dans tout le village.

Deux actions sont envisagées :

- Un moment festif à l'occasion d'une collecte de compost :
 - définition du concept de l'animation
 - organisation et communication

Le maître composteur sera présent une demi journée pour l'animation.

La valorisation du compost

Il s'agit de valoriser le compost dans un ou plusieurs espaces de jardinage collectif. Cette démarche plébiscitée par les habitants participant à l'opération permettra de renforcer l'intérêt de l'opération dans tout le quartier.

Le maître composteur pourra appuyer cette initiative en :

- participant aux réunions entre les habitants et la mairie afin de définir les actions : type de jardinage, emplacement, règles d'utilisation, programmation de la mise en œuvre.
- aidant à la création d'outils participatifs de gestion d'un espace collectif, en transmettant les gestes de prévention et de gestion des espaces jardinés dédiés.

Réunion autres sites de compostage partagé sur la CPA

Le GERES organisera une réunion d'échange avec l'ensemble des acteurs de terrain et responsables d'opérations des autres sites de compostage partagé du territoire de la Communauté du Pays d'Aix.

2 - 2 - Pérennisation du projet à compter de début 2016 et consolidation administrative et juridique

L'association propose de rédiger une convention permettant de pérenniser le projet en identifiant plusieurs critères :

- Une structure responsable du dispositif,
- La supervision de l'opération par un maître composteur,
- La pérennisation de l'approvisionnement en matières sèches structurantes,
- Le conventionnement avec un fournisseur de broyat,
- La tenue d'un registre des opérations de terrain,
- L'utilisation du compost par les producteurs,
- La propreté et l'entretien du site.

Le GERES apportera son expertise pour :

- La fourniture d'un tableau de bord de suivi de l'opération en ligne entre les différents partenaires,
- La proposition de contenu sur les volets techniques de la convention multipartite,
- L'organisation des réunions avec les parties prenantes pour définir le contenu de la convention,
- L'animation d'une réunion avec les référents du site pour faire émerger une association de quartier.

Calendrier

	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Rendu
Consolidation technique					
Visites					
Conseils techniques					
Action dynamisation du quartier					
Accompagnement mairie (broyat et compost)					
Tableau de bord					
Réunion					
Consolidation administrative					
Réunions					
Aide à la structuration du groupe d'habitant					
Coordination projet					
Rapport					

3 – BUDGET

DÉPENSES		RECETTES	
Accompagnement par un maître composteur (peppermint) :	3 257 €	Communauté du Pays d'Aix	8 086 €
- Visites et ajustements			
- Conseils techniques			
- Assistance pour le broyat et le compost			
- Accompagnement animation et dynamisation du quartier			
- Réunions			
Accompagnement à la pérennisation (GERES) :	7 050 €	Ressources propres	2 021 €
- Tableau de bord			
- Relais avec le maître composteur et les référents du site			
- Accompagnement animation et dynamisation du quartier			
- Réunions			
- Aide à la structuration du groupe d'habitants			
- Coordination globale et bases techniques de la convention			
TOTAL	10 107 €	TOTAL	10 107 €

4 – LA DEMANDE DE SUBVENTION

L'association du GERES sollicite la Communauté du Pays d'Aix pour une subvention d'un montant de 8 086 €, soit 80 % du montant total de la dépense pour son projet de pérennisation de l'opération de compostage partagé dans le centre ancien de Meyrargues. Ce projet s'inscrit pleinement dans le programme local de prévention des déchets de la Communauté du Pays d'Aix.

N° GU	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget de l'action	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs Oui/non
2015-1421	GERES	Compostage	9 917 €	10 107 €	8 086 €	8 086 €	Non

5 – LES MENTIONS OBLIGATOIRES

La subvention étant d'un montant supérieur à 5 000 €, il sera procédé à un acompte de 70 % après délibération du Bureau Communautaire et notification d'octroi à l'Association.

Le solde de 30 % interviendra suite au contrôle par le service gestionnaire au regard des modalités des délibérations 2003_A312 et 2005_B086.

Par ailleurs, le paiement de la subvention s'effectue en suivant la règle du prorata. Celle-ci est appliquée dans tous les cas où les dépenses réellement payées (qui ne comprennent pas les dépenses de bénévolats ou autres valorisations d'avantages indirects) sont inférieures aux dépenses prévisionnelles.

- Si le montant des dépenses varie à la hausse, la participation de la Communauté du Pays d'Aix n'est pas réévaluée.
- Si le montant des dépenses varie à la baisse, la participation de la Communauté du Pays d'Aix est recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.
- Le montant de la subvention Communauté du Pays d'Aix par rapport au montant total des dépenses subventionnables est de 80 %.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, et notamment celle d'approuver l'attribution des subventions aux associations, aux personnes morales (privées et publiques) et personnes physiques et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150.000 € ;

VU la délibération n°2014_A140 du Conseil Communautaire du 3 juillet 2014 modifiant les seuils de mandatement des subventions aux associations ;

VU l'avis de la Commission Environnement, Développement Durable et Gestion des Déchets en date du 8 septembre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de la subvention à l'association GERES pour son projet de pérennisation de l'opération de compostage partagé dans le centre ancien de Meyrargues pour un montant de 8 086 € ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- **DIRE** que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au BP 2015 en section de fonctionnement - 812- sur la ligne d'imputation 6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

2015_B455

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Attribution d'une subvention à l'association GERES pour son projet de pérennisation de l'opération de compostage partagé dans le centre ancien de Meyrargues

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



29 SEP. 2015